

PROTCOLE COVID-19

Rappel aux familles

1 Que faire si votre enfant a des symptômes de la maladie Covid-19, ou tout autre symptôme ?

1. **Garder votre enfant à domicile**, en isolement jusqu'à disparition des symptômes.
2. **Prévenir la vie scolaire** de l'absence.
3. **Avant le retour en classe**, l'élève doit **impérativement** passer à la vie scolaire avec :
 - son carnet de correspondance complété,
 - l'attestation sur l'honneur indiquant que le test réalisé sur votre enfant (auto-test, RT PCR nasopharyngé) est négatif, et, le cas échéant, qu'il a consulté un médecin qui n'a pas diagnostiqué de pathologie à la Covid-19.

Quels sont les signes ?



Fièvre



Toux



Fatigue



Courbatures



Maux de tête



Perte de goût
& de l'odorat



Maux de gorge



Diarrhées



Nota Bene

Si votre enfant commence à être malade à l'école, il sera isolé du groupe, l'établissement vous demandera de venir le récupérer rapidement, vous suivrez les mêmes consignes énoncées ci-dessus.

2 Que faire si votre enfant est un cas positif de la maladie Covid-19 ?

- **aviser sans délai la vie scolaire du test positif** de votre enfant pour que nous recherchions les éventuels cas contact.
- **l'élève cas positif vacciné doit s'isoler 7 jours** à partir du test positif si asymptomatique ou à partir du 1^{er} jour des symptômes si symptomatique. L'isolement peut être **levé au bout du 5^{ème} jour** si test antigénique ou PCR⁽⁴⁾ négatif et en l'absence de symptôme depuis 48h.
- **l'élève cas positif non-vacciné doit s'isoler 10 jours** à partir du test positif si asymptomatique ou à partir du 1^{er} jour des symptômes si symptomatique. L'isolement peut être **levé au bout du 7^{ème} jour** si test antigénique ou PCR⁽⁴⁾ négatif et en l'absence de symptôme depuis 48h.
- retour en classe après guérison complète **et passage obligatoire à la vie scolaire avec le carnet de correspondance complété, le test négatif le cas échéant.**
- **l'élève de moins de 12 ans quel que soit le statut vaccinal** : isolement de 7 jours qui pourra être levé au bout du 5^{ème} jour si test antigénique ou PCR⁽⁴⁾ négatif et en l'absence de symptôme.

3 Que faire si votre enfant est considéré cas contact à risque ?

- ayant eu un contact direct avec un cas confirmé Covid positif, sans masque.
- et n'ayant pas eu la Covid-19 durant les deux derniers mois

1^{er} cas : Élève de plus de 12 ans - CAS CONTACT⁽³⁾ A RISQUE NON VACCINÉ ou ayant un schéma vaccinal incomplet⁽¹⁾ :

- 1^{er} test antigénique ou RT-PCR⁽⁴⁾ (ou autotest) conseillé, immédiat à J+0⁽²⁾
- garder votre enfant à domicile **en isolement pendant 7 jours** après le dernier contact avec le cas confirmé
- 2^{ème} **test antigénique ou RT-PCR⁽⁴⁾ à réaliser à l'issue de l'isolement, à J+7**. Retour dans l'établissement après ce 2^{ème} test négatif et en l'absence de symptôme

2^{ème} cas : Élève de plus de 12 ans - CAS CONTACT⁽³⁾ A RISQUE VACCINÉ⁽¹⁾ :

- 1^{er} autotest immédiat à J+0⁽²⁾
- l'enfant **peut revenir à l'école** si 1^{er} autotest négatif et en l'absence de symptôme
- renforcer les gestes barrières
- les responsables légaux s'engagent à réaliser un **autotest à J+2 et J+4⁽²⁾**, retour en cours après chaque autotest négatif, si pas de symptôme

3^{ème} cas : Élève de moins de 12 ans - QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL :

- l'élève peut rester en classe si l'autotest de J+0⁽²⁾ est négatif
- les responsables légaux s'engagent à réaliser un **autotest à J+2 et J+4⁽²⁾**, retour en cours après chaque autotest négatif, si pas de symptôme

Si le test est positif, reprendre à l'étape 2.

RETOUR EN CLASSE : après test, après maladie, après isolement

Avant le retour en classe, déposer à la vie scolaire le coupon du carnet de correspondance dûment rempli et l'attestation sur l'honneur précisant que le dernier test effectué sur votre enfant est négatif, ou transmettre une copie des résultats de test. Envoyer un mail à la vie scolaire collège ou lycée par École Directe.

Le non-respect de ces consignes peut nuire gravement à autrui.

Nous encourageons chacun, collégien et lycéen, à respecter les gestes barrières, au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement, notamment lorsqu'ils se retrouvent entre collégiens et entre lycéens.

Merci pour votre engagement.

⁽¹⁾ Schéma vaccinal complet = 2 doses jusqu'au 15 janvier 2022 puis 3 doses après le 15 janvier 2022. Si absence de la dose de rappel après le 15 janvier 2022 = schéma vaccinal incomplet

⁽²⁾ J+0 = le jour où l'on a connaissance du cas positif

⁽³⁾ Valable également si l'élève est cas contact intra familial

⁽⁴⁾ Test nasopharyngé antigénique ou RT-PCR

SYNTHÈSE PROTOCOLE COVID-19

Rappel aux familles

A quelles conditions mon enfant peut-il revenir à l'école s'il est positif à la Covid-19 ou cas contact ?

CAS POSITIF

+ 12 ans	Vacciné	Isolement et retour à l'école : • 5 jours avec test* négatif le 5 ^{ème} jour • 7 jours sans test
	Non vacciné	Isolement et retour à l'école : • 7 jours avec test* négatif le 7 ^{ème} jour • 10 jours sans test
- 12 ans	Vacciné ou non vacciné	Isolement et retour à l'école : • 5 jours avec test* négatif le 5 ^{ème} jour • 7 jours sans test

CAS CONTACT***

+ 12 ans	Vacciné	Retour à l'école : • J+0** autotest négatif • Autotests J+2** et J+4** négatifs
	Non vacciné	Isolement et retour à l'école : • 7 jours avec test* négatif le 7 ^{ème} jour
- 12 ans	Vacciné ou non vacciné	Peut rester à l'école si : • J+0** autotest négatif • Autotests J+2** et J+4** négatifs

* test = test nasopharyngé antigénique ou test RT-PCR

** J+0 = le jour où l'on a connaissance du cas positif

*** valable également si l'élève est cas contact intra familial